



## Calculer date de démission avec date départ souhaitée et CP

Par **Ben Ilie**, le **23/08/2017** à **12:31**

Bonjour,

Actuellement Cadre en CDI je vais présenter ma démission à mon employeur.

J'ai donc 3 mois de préavis et je souhaite partir le 31/12/2017 au soir.

Je compte prendre 4 CP du 26 au 29/12, qui seront validés avant ma lettre de démission.

Je me pose des questions sur la date à laquelle je devrais déposer ma lettre de démission en fonction des 4 CP et tenant compte des samedi/dimanche qui compliquent ma réflexion.

- Selon vous, devrais-je présenter ma démission le 26/09?  
repoussant au 25/12 + 4CP > vendredi 29/12/2017, est-ce que mon contrat se terminerait vraiment le 31/12/2017?

Merci d'avance,

Ben

Par **P.M.**, le **23/08/2017** à **16:01**

Bonjour,

Normalement, c'est l'employeur qui fixe les dates des congés payés mais effectivement si ces dates sont validés avant la démission, il faudrait en tenir compte dans le préavis qui serait augmenté du même nombre de jours ouvrés ou ouvrables selon le mode de gestion appliqué dans l'entreprise...